



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n° 65 – septembre 2018

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

[Le SOMMAIRE est en page 3](#)

DEUX GRANDES OCCASIONS À SAISIR PAR LA FRANCE :

LE SOMMET FRANCOPHONE D'EREVAN ET LE BREXIT

Le Sommet francophone des 11 et 12 octobre 2018 à Erevan pourrait d'abord être l'occasion pour le Président de la République de démontrer la force de son choix d'une vigoureuse politique française de francophonie, ramenant ainsi à de plus justes proportions ses emplois déplacés de l'anglais, que nos associations avaient, en toute légitimité, publiquement dénoncés. Ainsi le Président peut faire état de la mise en application de son bon Plan pour la Francophonie présenté le 20 mars 2018 sous la Coupole. En particulier de la mise œuvre du projet d'Institut de la Francophonie à Villers-Cotterêts, avec le contenu ambitieux proposé depuis 2001 par nos associations et affiné depuis lors.

Avant et pendant le Sommet, le Président peut aussi contribuer au nouvel élan de l'*OIF* en apportant son soutien à la candidature d'un chef d'État africain francophone élu par ses pairs. Candidature plus légitime que celles, actuellement connues, de la Canadienne fédéraliste et de la ministre ruandaise de M. Kagamé. L'*OIF*, la Francophonie, méritent un secrétaire général d'envergure, à l'instar de MM. Boutros Boutros-Ghali et Abdou Diouf, d'une capacité reconnue, déterminé à faire prospérer l'Organisation.

La France devra alors lui apporter beaucoup de considération, de l'appui, des moyens moins ridicules.

Un budget *OIF* inférieur à 100 M€, des budgets guère supérieurs pour ses principaux opérateurs (*TV5*, *Agence universitaire de la Francophonie [AUF]*), ne font pas une Francophonie multilatérale ambitieuse !

LE BREXIT ET LES LANGUES OFFICIELLES DES INSTITUTIONS DE L'UE

L'éditorial de notre bulletin n° 59 était intitulé : « **Brexit : exit l'État membre, exit sa langue officielle !** ». Dès le lendemain du referendum de sortie du Royaume-Uni (23/6/2016), *ALF* et ses associations partenaires avaient lancé une campagne pour un réaménagement profond des langues officielles des institutions européennes. Seul, hélas, des responsables de partis, M. Mélenchon y avait alors publiquement fait écho. La question, fort embarrassante, est encore tabou aujourd'hui.

Mais le 20 mars 2018, dans la présentation de son « Plan Francophonie », le président de la République n'a-t-il pas dit – certes en forme de boutade – qu'on n'a jamais autant parlé anglais à Bruxelles que dans cette période de négociation du Brexit ? *ALF* a donc aussitôt relancé la campagne associative, tant en France, auprès des dirigeants et du personnel politique et médiatique, qu'auprès de nos partenaires associatifs allemands et italiens, pour que le Président français, avec, si possible, l'appui de ses principaux partenaires du continent, mette les pieds dans le plat à Bruxelles. Nos associations invitent leurs adhérents à contribuer à créer un courant d'opinion favorable. Au travail !

Il faut profiter de cette occasion exceptionnelle et mettre vigoureusement sur la table du Conseil de l'UE (chefs d'État et de gouvernement) la question des langues officielles des institutions. Le BREXIT doit avoir au moins pour conséquence de redonner aux langues des États membres le seul rôle conforme à l'esprit de la construction communautaire interétatique. L'Europe des nations ne saurait prendre comme seule langue officielle celle des États-Unis très dominateurs, qui lui font actuellement une guerre commerciale sans merci. **Question vitale, civilisationnelle.** Il faut faire cesser l'actuelle humiliation culturelle et politique suprême : les administrations des pays membres obligées de travailler sur des textes de Bruxelles uniquement en anglais et – en pleine illégalité et illégitimité ! – de répondre dans la même langue !

Cela va à l'encontre des traités, et surtout de l'adhésion profonde des peuples à cette Union-là.

À l'encontre, aussi, de ce que le président dit vouloir pour notre continent.

On ne fait pas des vainqueurs avec des **vassaux culturels**, économiques et politiques !

Albert Salon

SOMMAIRE

<p>ÉDITORIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux grandes occasions à saisir par la France : le sommet francophone d'Erevan et le Brexit 	1 1	<p>- Semaine de la langue française mars 2018 : 7 mots québécois à retenir et à utiliser !</p> <p>- <i>Les Échos</i> : « Je veux défendre la langue française », Patrick Grainville</p>	23
<p>VIE DE L'ASSOCIATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à la relève, en vue de l'AG de janvier 2019 	4 4	<p>DOSSIER : POLITIQUE CULTURELLE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER</p> <p>- Toronto : « La France a le devoir de promouvoir davantage la langue française dans le monde... »</p>	24
<p>FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspects juridiques du Brexit, par l'Observatoire européen du plurilinguisme - Pour une gouvernance européenne multilingue - À propos du Brexit et de la campagne d'Alf pour le réaménagement des langues officielles des institutions européennes - La langue française vaut bien un combat judiciaire - Valeur stratégique du français militaire - La Catalogne et l'indépendance en anglais 	5 5 6 8 10 16 20	<p>- Onze accords de coopération ont été signés entre l'Algérie et la France (<i>Al Watan</i>)</p> <p>BRÈVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sens des mots, par Catherine Distinguin - Yvan Gradis, diseur bénévole <p>COURRIER DES LECTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Big Brother</i> vous salue bien... - Beethoven et la langue française - Note d'Ugo Bardi - Qu'est-ce qu'un bloc mucilagineux ? - Mauvais coup de l'ONU... <p>PARUTIONS SIGNALÉES</p> <p>"Notre langue française" de Jean-Michel Delacomptée</p>	25 25 27 27 28 28 27 29 29 30 32 32

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon / Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)</p> <p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver</p> <p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 01 43 40 16 51</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr Courriel : avenirlf@laposte.net</p> <hr/> <p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p> <hr/> <p>Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros</p>
---	---

VIE DE L'ASSOCIATION

Appel à la relève, en vue de l'AG de janvier 2019

En 1992, il fallut créer *ALF* afin de, à côté de *DLF* dont je suis toujours membre depuis 46 ans, bâtir une association axée principalement sur l'usage même de la langue française plus que sur son simple bon usage. Disposer d'un instrument efficace voué à la politique (non politicienne !) du français et de la Francophonie.

Nous l'avons fait avec l'écrivain Dominique Noguez, notre premier président, et feu le journaliste militant Dominique Gallet. Furent d'une aide précieuse l'ambassadeur de France Bernard Dorin, notre actuel président d'honneur, feu Michel Guillou, alors directeur-général-recteur de l'*AUPELF-UREF* devenue *AUF*, et le paladin du français et de la Francophonie que fut notre inspirateur et deuxième président Philippe Rossillon, disparu le 6/9/1997.

Nous avons cet instrument. Il a déjà bien servi. Vous l'avez, chers membres actifs, soutenu, fait, par vos adhésions, votre fidélité au fil de nos 26 ans d'existence, vos dons d'une générosité parfois étonnante, votre militance, votre prosélytisme. L'efficacité d'*ALF* s'est – d'abord grâce à votre fidélité et votre générosité - accrue ces dernières années par la constitution d'une concertation effective en vue d'actions communes avec 31 autres associations françaises aux objectifs analogues et 8 francophones non françaises gardant la même indépendance de décision et d'action qu'*ALF* elle-même.

Lors de notre AG de la fin de janvier 2019, vous allez participer au franchissement par votre association d'une étape importante de son évolution. La lettre aux adhérents de décembre, jointe pour eux seuls au numéro de décembre (de Noël) de notre Bulletin (ce sera le n°66), vous rendra compte des décisions prises à ce sujet par notre Conseil d'Administration, dans le cadre de ses compétences, lors de sa réunion du 22 septembre, sur les propositions établies par notre Bureau dès le 23 juillet 2018. Votre présence à l'AG de la fin de janvier 2019 vous permettra d'être acteurs, et non pas simples observateurs, de la nouvelle organisation qui vous sera proposée.

Dès aujourd'hui, vous pouvez contribuer à la relève au sein de notre équipe.

Chers membres de notre *ALF*, notre équipe est dynamique et de qualité. Plusieurs membres du conseil d'administration travaillent beaucoup. Quelques administrateurs en fonction depuis longtemps, vieillissés comme moi sous le harnais, cherchent à passer le relais à des adhérents plus jeunes, et motivés par nos combats. Des successeurs pourraient être élus en AG (3^e ou 4^e samedi de janvier 2019 au lycée Henri-IV : vous pouvez déjà noter ces deux dates, dont l'une sera choisie avec le lycée), après avoir commencé à travailler avec notre équipe.

Que ceux d'entre vous qui accepteraient d'exercer dès maintenant des responsabilités de militants, et d'être candidats à l'élection en AG, nous envoient d'urgence un CV et une lettre de motivation : nous commencerons à les initier.

N'attendez pas les précisions que notre numéro 66 de décembre contiendra.

Je vous invite dès maintenant à vous mobiliser, à fond !

Albert Salon

(Les projets annoncés en AG le 27 janvier 2018 sont en cours d'exécution.)

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Aspects juridiques du Brexit, par l'Observatoire européen du plurilinguisme

D'abord, les langues officielles pour l'Union européenne sont fixées par l'article premier du règlement 1/1958, dans sa version originale et dans sa version à jour de 2007. Elles sont donc différentes des langues officielles des États. Elles en sont plutôt un sous-ensemble, ce qui veut dire que des langues officielles d'un État membre peuvent ne pas être langues officielles pour l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle l'irlandais, pourtant langue des traités, n'était pas langue officielle jusqu'au règlement 920/2005 modifiant le règlement 1/1958 et y ajoutant notamment l'irlandais. En clair, l'Irlande avait comme langue officielle l'anglais jusqu'à ce règlement. Mais le règlement 920/2005 ne dit pas si l'Irlande perdait du même coup l'anglais comme langue officielle. On devine tout de suite la difficulté qui se présente. Pour faire simple, il y a deux hypothèses :

1) Les pays qui ont plusieurs langues officielles (nationales), n'ont droit qu'à une seule officielle en propre. C'est ce qui semble découler de l'article 8 du règlement 1/1958 qui dit : « En ce qui concerne les États membres où existent plusieurs langues officielles, l'usage de la langue sera, à la demande de l'État intéressé, déterminé suivant les règles générales découlant de la législation de cet État. »

L'article 3 semble pousser dans le même sens : « Les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État. »

Pour l'Irlande et Malte, l'anglais est une langue officielle partagée avec le Royaume-Uni. Dans ce cas, le départ du Royaume-Uni impliquerait que l'Irlande et Malte ne conservent comme langues officielles que l'irlandais et le maltais.

2) Les États membres qui ont plusieurs langues officielles nationales peuvent avoir plusieurs langues officielles pour l'Union européenne. Cette interprétation relativise beaucoup l'interprétation à donner aux articles 3 et 8 du règlement 1/1958. Dans ce cas, l'anglais est pour l'Irlande (ou Malte) une langue officielle en propre au même titre que pour le Royaume-Uni. Dans cette hypothèse, Brexit ou pas Brexit, l'anglais reste une langue officielle pour l'Union européenne.

Le moins que l'on puisse dire est que l'issue d'un recours devant la CJE serait très incertaine.

Notre hantise est que le maintien de l'anglais comme langue officielle pour l'Union européenne puisse apparaître comme le résultat d'un traitement spécial accordé à l'anglais. Car, dans ce cas, on pourrait en déduire une prééminence *de jure* de l'anglais sur les autres langues. C'est la raison pour laquelle l'OEP préconise qu'il y ait un vote en tout état de cause du Conseil européen qui valide l'une ou l'autre interprétation. Pas moins de 80 % de la population irlandaise ne connaissant pas l'irlandais, on n'imagine pas que l'on supprime l'anglais des langues de publication, entre autres, du journal officiel.

Le plus probable est qu'il n'y ait aucun vote du Conseil de l'Union européenne, et que la seconde interprétation s'impose d'elle-même.

Cela n'empêche pas de continuer à réclamer un rééquilibrage des langues dans le fonctionnement des institutions. Malgré les réactions récentes de Michel Barnier et de l'ambassadeur français Philippe Léglièse-Costa (écho à la déclaration d'Emmanuel Macron disant que l'« on parle trop anglais à Bruxelles »), sans actions coordonnées avec l'Allemagne et l'Italie, rien ne bougera.

Pour une gouvernance européenne multilingue

Par Christian Tremblay, président de l'Observatoire européen du multilinguisme (OEP), mars 2018. Synthèse sur les conséquences du Brexit sur le régime linguistique de l'Union européenne.

La question des conséquences linguistiques du Brexit a été dans une première phase de savoir si l'anglais pourrait rester ou non langue officielle de l'Union européenne. Bien que le seul pays ayant déclaré l'anglais comme langue officielle soit le Royaume-Uni, l'Irlande ayant déclaré l'irlandais, et Malte le maltais, on peut à bon droit considérer qu'il reste souhaitable que l'anglais reste langue officielle. Toutefois, la manière dont la question du positionnement de l'anglais en tant que langue officielle de l'Union européenne peut être traitée est au moins aussi importante que la question de sa qualification comme langue officielle. De la manière dont cette question sera traitée peut sortir le meilleur comme le pire. De la part de certains, il serait possible que la langue d'un pays qui a cessé d'être membre reste néanmoins langue officielle de l'Union européenne tant que les États membres n'en ont pas décidé autrement, c'est-à-dire sans discussion et sans vote du Conseil. Il faut être conscient que l'interprétation du règlement 1/1958 qui conduit à ce résultat équivaut à reconnaître à l'anglais un statut spécial en Europe par rapport aux autres langues nationales. Il s'agirait d'un renversement complet du régime linguistique institué depuis les traités de Rome, et cela sans débat et sans vote. Cette perspective nous semble absolument inconcevable et inacceptable. Nous savons, depuis que la question du retrait britannique est posée, que le règlement 1/1958 qui règle depuis le traité de Rome le régime linguistique de l'Union européenne est susceptible de deux interprétations. On peut d'abord faire une lecture fidèle à la lettre et à l'esprit du règlement 1/58 qui repose sur l'idée que les langues officielles de l'Union européenne sont des langues des traités et, pour les pays ayant plusieurs langues officielles nationales, la langue d'usage sera la langue officielle déclarée par l'État membre, sur la base d'un principe d'égalité, soit à raison d'une langue par État en vertu de l'article 8. Il n'y a pas place dans cette lecture pour une langue qui ne serait pas déclarée par un État membre. Donc, le retrait britannique entraînerait automatiquement la suppression de l'anglais comme langue officielle, sauf si l'Irlande ou Malte décide de déclarer l'anglais à la place respectivement de l'irlandais ou du maltais. L'autre interprétation, celle que proposent conjointement les services juridiques du Parlement européen, de la Commission et du Conseil, est un pur artifice destiné à maintenir l'anglais coûte que coûte. Selon l'avis commun produit par ces trois instances, les langues notifiées en tant que langues officielles par les États membres cessent d'être rattachées à leur État membre d'origine dès lors qu'elles ont été notifiées. En conséquence, l'anglais continuerait d'être langue officielle de l'UE car incorporé dans le Règlement

1/1958 au niveau de son article premier. Seul un accord pris à l'unanimité des États membres pourrait modifier cette situation. Il est évident que l'on n'aurait pas imaginé un tel montage juridique s'il s'était agi d'un autre pays que le Royaume-Uni et d'une autre langue que l'anglais. Cette interprétation conférerait à l'anglais une suprématie *de jure* et préfigurerait une reconnaissance de l'anglais comme seule langue officielle de l'Europe. Les autres langues se trouveraient reléguées comme langues officielles nationales, soit un statut qui pourrait se comparer au basque ou au catalan en Espagne ou aux langues nationales dans de nombreux États africains. C'est cela que comporte en puissance cette interprétation, si le Conseil devait être amené à l'approuver. Il s'agirait d'un bouleversement radical de l'équilibre linguistique établi depuis 60 ans par le règlement 1958/1. Il est légitime de s'inquiéter pour les Irlandais qui dans leur majorité ne parlent pas le gaélique et seraient privés d'une langue officielle qui est due à tout citoyen, si l'anglais cessait d'être langue officielle de l'Union européenne. Mais c'est d'abord un problème pour l'Irlande. Il en est de même pour Malte qui devrait sacrifier le maltais comme langue officielle pour l'Europe. Si c'était le cas, cette solution, qui confirmerait l'anglais comme langue officielle à égalité avec les autres langues, serait de loin préférable et maintiendrait l'édifice juridique du règlement 1/1958 qui, même respecté de manière inégale par les institutions, doit être absolument préservé.

La difficulté très réelle peut toutefois être surmontée par une interprétation « compréhensive » du règlement 1/1958 sans bouleversement de l'économie générale du régime linguistique de l'Union depuis 1958. Si le principe d'une langue officielle par État paraît s'imposer en première analyse, il apparaît que les États membres ayant plusieurs langues officielles nationales soit n'ont aucune langue officielle en propre (Belgique et Luxembourg), soit en ont une seule en propre et d'autres langues en partage. Ainsi, la Finlande a le finnois en propre et le suédois en partage, Malte a une langue en propre, le maltais, une langue en partage, l'anglais, et l'Irlande une langue en propre, l'irlandais, et une langue en partage. Actuellement l'anglais est langue officielle en partage pour le Royaume-Uni, l'Irlande et Malte. Après le retrait britannique, si le processus allait à son terme, l'anglais resterait langue officielle en partage pour Malte et pour l'Irlande. Comme il ne peut y avoir de hiérarchie entre langue officielle en propre et langue en partage, la suppression de l'anglais de la liste nécessiterait un vote unanime et est en fait politiquement impossible. Le maintien de l'anglais comme langue officielle ne serait ainsi en aucune manière la reconnaissance d'un statut spécial, mais le seul résultat du fait que l'anglais est également langue officielle pour l'Irlande et Malte.

À noter que cette interprétation n'est pas parfaite. Faisant un exercice de politique-fiction, on peut imaginer que si l'Irlande ou Malte devaient adhérer à l'Union européenne après un Brexit effectif, ces pays se trouveraient devant le dilemme de candidater avec une ou deux langues officielles. On peut également imaginer que si la Suède décidait de se retirer de l'Union européenne, les chances que le suédois demeure langue officielle parce qu'il est également langue officielle nationale de la Finlande seraient faibles. Mais ces simulations ne s'imposent pas. Ce qui s'impose en fait est la recherche d'une solution pragmatique qui conserve dans son intégralité le principe fondamental de l'égalité des États membres et de leurs langues officielles pour l'Union européenne. Nos gouvernements respectifs devraient dans leur grande sagesse se rallier à cette position raisonnable et écarter toute

interprétation tendancieuse qui conférerait à l'anglais un statut spécial. Encore faudrait-il qu'ils en décident à l'unanimité et non par un non-choix qui serait un choix par défaut et par abstention.

RÈGLEMENT (CE) N° 920/2005 DU CONSEIL du 13 juin 2005 modifiant le règlement n° 1 du 15 avril 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne et le règlement n° 1 du 15 avril 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté européenne de l'énergie atomique et introduisant des mesures dérogatoires temporaires à ces règlements...

Chers lecteurs, les articles de notre spécialiste Christian Tremblay étaient accompagnés des textes du Conseil de l'Union européenne portant les dispositions relatives au statut des langues dans ses institutions. Nous vous invitons à les consulter en vous reportant sur le site de l'Union (europa.eu).



À propos du Brexit et de la campagne d'ALF pour le réaménagement subséquent des langues officielles des institutions européennes : aspects juridico-politiques :

De : Daniel De Poli <daniel.depoli@netc.fr> : jeudi 19 avril 2018 11:36

À : Christian.Roques@ec.europa.eu **Cc :** Guenther.OETTINGER@ec.europa.eu; **Objet :**

Re: L'anglais ne doit plus être mentionné dans les offres d'emplois de la DG

Monsieur,

Merci pour votre réponse. Je me permets d'ajouter quelques observations complémentaires :

« Seule une décision à l'unanimité du Conseil (composé des représentants des 27 États membres après la sortie du Royaume-Uni de l'Union) serait donc susceptible de retirer l'anglais des langues officielles et de travail de l'Union.

Le Conseil européen doit prendre acte du fait que le fait générateur de l'officialité de l'anglais au sein des institutions européennes, à savoir l'acte d'adhésion du Royaume-Uni de 1972, s'éteindra le 29 mars 2019 et que l'anglais n'a donc plus vocation à être ni langue officielle, ni langue de travail des institutions européennes. Garder l'anglais serait une aberration car il ne sera plus la langue de communication d'aucun pays après le 29 mars 2019.

À cet égard, il est à noter qu'outre le Royaume-Uni l'anglais est la langue officielle de l'Irlande et de Malte.

L'Irlande a choisi l'irlandais comme langue de communication avec les institutions européennes, et Malte le maltais. Seul le Royaume-Uni a choisi l'anglais. Ainsi, dès que ce pays quittera l'Union européenne, sa langue devra aussi partir, ce qui est parfaitement logique. La garder risque d'ailleurs de créer de nombreuses tensions car je suis convaincu que nombre de fonctionnaires européens refuseront de continuer à travailler dans une langue au poids géopolitique quasiment nul après le 29 mars 2019. Après cette date, l'anglais aura moins de locuteurs de langue maternelle que le hongrois ou le slovaque. Travailler dans cette langue n'aura donc plus aucun sens. Et serait une injustice scandaleuse vis-à-vis de l'Italie, pays de soixante millions d'habitants, fondateur de l'UE, et dont la langue ne serait pas langue de travail alors qu'une langue au poids géopolitique presque nul le resterait. Là aussi, de fortes tensions sont à craindre car les Italiens n'accepteront pas une telle injustice. Des actions sont d'ailleurs en cours afin que l'italien remplace l'anglais en tant que langue de travail de l'UE : <https://eraonlus.org/la-ue-discrimina-gli-italiani-anche-nelluso-della-lingua>

De plus, garder l'anglais violerait la règle selon laquelle un pays ne peut choisir qu'une seule langue de communication avec l'UE. Car cela signifierait que l'Irlande et Malte auraient deux langues de communication, respectivement l'irlandais et l'anglais, et le maltais et l'anglais. Cela ouvrirait la boîte de Pandore car d'autres États demanderaient également à avoir plusieurs langues de communication, comme l'Espagne, qui s'engouffrerait dans la brèche en demandant l'officialisation du basque, du catalan et du galicien. Le nombre de langues officielles de l'UE augmenterait ainsi de façon déraisonnable et engendrerait un surcoût très important.

En conclusion, je trouve donc aberrant et injuste que l'on continue à utiliser la langue du Royaume-Uni dans les procédures de sélection dans la mesure où cette langue n'a aucun avenir dans les institutions européennes et aura un poids géopolitique ridiculement faible au sein de la nouvelle UE qui verra le jour après le 29 mars 2019. Je reste cependant confiant. Il m'apparaît impossible que les institutions européennes continuent à travailler en 2020 dans une langue qui ne sera plus choisie par aucun État et qui aura un poids géopolitique quasiment nul.

Un événement significatif a d'ailleurs eu lieu vendredi 23 mars : Michel Barnier a refusé de parler en anglais, signe que l'on peut parfaitement se passer de cette langue :

<https://www.youtube.com/watch?v=JBnw8ZSyzpY>

Bien à vous,

Daniel De Poli (Courriel : daniel.depoli@netc.fr)

De : Christian.Roques@ec.europa.eu À : daniel.depoli@netc.fr

Objet : FW : L'anglais ne doit plus être mentionné dans les offres d'emplois DG

18/04/2018

Copie à : Guenther.OETTINGER@ec.europa.eu; Irene.SOUKA@ec.europa.eu;

[...] En vertu de l'article 55 du traité sur l'Union européenne et en l'absence de révision de ce dernier – que l'accord de retrait n'adresse pas par ailleurs –, l'anglais restera présent comme langue authentique de l'Union. En vertu de l'article 342 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le régime linguistique des institutions de l'Union est fixé par le Conseil statuant à l'unanimité par voie de règlements. Le règlement n°1/1958, adopté et amendé sur la base de l'article précité du traité, prévoit que l'anglais fait partie des langues officielles et de travail de l'Union.

Seule une décision à l'unanimité du Conseil (composé des représentants des 27 États membres après la sortie du Royaume-Uni de l'Union) serait donc susceptible de retirer l'anglais des langues officielles et de travail de l'Union. À cet égard, il est à noter qu'outre le Royaume-Uni, l'anglais est la langue officielle de l'Irlande et de Malte. (déjà cité p8/9)

Ni le fait que c'est bien par règlements successifs liés aux actes d'adhésions individuelles de chaque État membre que le règlement n° 1 a été modifié, ni le fait que seul le Royaume-Uni ait demandé en 1972 la langue anglaise ne sont des raisons suffisantes pour remettre en cause le fait que le règlement n° 1 a été adopté à l'unanimité et restera tel quel en l'absence d'unanimité. De même, l'anglais restera langue authentique car c'est ainsi que le traité a été rédigé.

Il n'y a donc pas lieu à modification des langues des procédures de sélection en l'état.

Christian Roques. Chef de l'unité DG HR E-1, « Affaires juridiques et dialogue social » Direction générale « Ressources humaines et sécurité » (HR), Commission européenne 11, rue de la Science, 05/05 Tél. +32-2-299 50 79.

La langue française vaut bien un combat judiciaire

Par Bernard Sergent, historien et archéologue français, *Libération*, 15 avril 2018

NDLR : Bernard Sergent avait, dans son indignation bien partagée, proposé, le 27 janvier 2018, en AG d'ALF dont il est membre, de publier le scandale judiciaire que nous déplorions, à savoir : ALF déboutée de ses recours devant 5 TA différents contre 5 universités, dont l'ENS, ayant offert des formations diplômantes exclusivement en anglais en infraction flagrante à la loi Fioraso-ex-Toubon du 22 juillet 2013. Depuis lors, ALF a même été condamnée à verser 1 500 euros à l'ENS. Pur scandale qui nous révolte d'autant plus qu'une demande de renonciation gracieuse à percevoir la somme, adressée à l'ENS, a été rejetée avec hauteur par son directeur, M. Marc Mézard, et que des organismes officiels chargés de la langue française, dont nous avons sollicité l'intercession discrète auprès dudit directeur, ont échoué ou n'ont rien tenté. On est loin aujourd'hui de l'ENS de Lucien Herr et des grands ancêtres. Le mal est profond ! Chers lecteurs indignés, vous pouvez adresser votre indignation à qui de droit... Bernard Sergent a donné une forme excellente – de surcroît dans « Libé » – à notre vigoureuse critique de la complaisance des TA concernés. Merci au nom d'ALF et de nos 32 associations en synergie ! A. S.

Après avoir par trois fois débouté les associations qui réclamaient que la langue de Molière soit respectée par les établissements publics, des juges ont condamné une fédération d'universités qui entendait se rebaptiser « Research University ». Retour sur les faits.

Le 7 septembre 2017, la 1^{re} chambre de la 5^e section du tribunal administratif de Paris a en effet rendu un jugement dont on ose espérer qu'il fasse désormais jurisprudence.

À la suite de la plainte d'une association, *Francophonie Avenir*, la chambre avait à émettre un arrêt sur la question suivante : l'université Paris-Sciences-et-Lettres (PSL), fédération de neuf universités parisiennes, était-elle autorisée à s'appeler désormais « Research University » ? Car ce que faisant, elle violait directement la loi, à savoir celle du 4 août 1994, couramment appelée la « loi Toubon ». Cette dernière dispose en effet, en son article 14, que « l'emploi d'une marque de fabrique, de commerce ou de service constituée d'une expression ou d'un terme étranger est interdit aux personnes morales de droit public dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens ». Les juges du tribunal administratif ont considéré que tel était le cas, l'université PSL étant un établissement public, et les termes litigieux ayant assurément des équivalents français.

Ce jugement peut-il exprimer un changement de paradigme ? On peut le souhaiter, car, dans les derniers temps, les plaintes déposées par diverses associations ont toutes été déboutées, bien que toujours appuyées sur les outils légaux existants (loi constitutionnelle de 1992, « loi Toubon », disposition constitutionnelle sur la Francophonie communauté, et dispositions de la loi Fioraso sur l'Université), et lors même que les cas soulevés étaient de nature analogue à celui de PSL. La subtilité qu'il a fallu déployer pour débouter les plaignants malgré l'évidence de la loi se révèle dans les trois cas suivants.

1) L'aéroport de Lorraine décide un jour de prendre la dénomination de « Lorraine Airport ». Une plainte est déposée devant le tribunal administratif de Metz, par *Francophonie Avenir*. Le cas est semblable au précédent : l'aéroport est un établissement public, et il y a bien des mots français susceptibles de remplacer les mots anglais. On s'attendait à ce que le tribunal juge comme vient de le faire celui de Paris. Il n'en a rien été. Au contraire, le tribunal de Metz a décidé que l'association « ne pouvait ester en justice » (qui, alors ?). Et il a condamné cette dernière à verser 1 500 euros à l'aéroport lorrain (ladite association a un budget annuel de 2 000 euros). En somme, le tribunal condamnait l'association de citoyens à la non-existence juridique et à l'épuisement financier. Comme s'il fallait la punir de défendre la langue française !

2) Devant la floraison d'anglicismes dans des noms d'associations touristiques savoyardes, du type de *Lake Annecy Ski Resorts*, *La Clusaz Radikal Mountain* et autres *Radikal Mountain Junior*, l'Association de Défense de la langue française en pays de Savoie, ne pouvant les attaquer parce qu'elles sont de statut semi-privé, demande aux juges administratifs d'annuler les subventions que le département de Haute-Savoie a prévu de leur accorder ; l'association demande aussi, le site internet du même département étant rédigé en français et en anglais, que le texte,

conformément à la loi du 4 août 1994, fasse l'objet d'une traduction en une seconde langue. Sur le premier point, elle est déboutée : selon le tribunal, les organismes incriminés, même sous tutelle du département, ne le représentent pas, et ne sont donc pas visés par la loi, les subventions peuvent être accordées. Sur le second point, elle est également déboutée. Citons le point 9 du jugement du tribunal administratif de Grenoble du 5 octobre 2017 : « Considérant que l'emploi obligatoire de la langue française et l'obligation corrélative de double traduction pesant spécifiquement sur les personnes publiques et les personnes privées chargées d'une mission de service public ne concernent pas les sites internet qui ne peuvent être regardés comme formant un lieu physiquement localisé sur le territoire au sens de l'article 3 », « l'association requérante ne peut utilement se prévaloir des obligations prévues aux articles 3 et 4 de la loi du 4 août 1994 pour demander que le site internet du département de la Haute-Savoie soit traduit en au moins deux langues étrangères. » Redoutable dialectique ! Car il s'ensuit que toute faute, voire tout délit, commis par le moyen d'un ordinateur échappe à la loi française, parce qu'on ne sait pas où est physiquement le texte qui apparaît sur l'écran !

3) L'École normale supérieure (*ENS*) et ses alliés de Polytechnique, de la faculté d'Orsay ont décidé d'offrir une formation diplômante exclusivement en anglais pour les étudiants du niveau le plus avancé. Nulle présence d'étudiants étrangers n'est explicitement évoquée, comme l'aurait permis la loi Fioraso sur l'Université. Une plainte est alors déposée par *Avenir de la langue française* (*ALF*) et treize autres associations. Elles s'attendent, légitimement, à être suivies par les juges du tribunal administratif. Mais la défense des trois grandes écoles consiste à invoquer un dispositif du code de l'Éducation, de 2016, postérieur donc à la loi Fioraso, et qui stipule que peuvent bénéficier de dérogations à l'obligation de faire cours en français « *les établissements dispensant un enseignement à caractère international* ». Le tribunal a admis cette défense, et les plaignants furent déboutés. Idem devant la cour administrative d'appel de Paris. *Avenir de la langue française* fut finalement condamnée à payer à l'*ENS* 1 500 euros de frais de justice !

Il y a pourtant un jeu sur les mots. Que ces écoles aient une *renommée* internationale est une chose, qu'elles aient un *caractère* international dans leur *recrutement* en est une autre. Surtout, ces établissements seraient-ils réellement internationaux, pourquoi devraient-ils établir des cours en anglais ? Le français est la seconde langue de communication internationale et la seconde langue apprise. « Anglais » n'est pas le synonyme obligatoire d'« international », « français » l'est également. Si une université est internationale, alors raison de plus pour y parler, partout, français.

La Cour constitutionnelle italienne a condamné les formations uniquement en anglais offertes par l'*Istituto politecnico* de Turin. Un jugement qui peut faire jurisprudence. On regrette de ne pas avoir l'équivalent en France. Mais un changement de paradigme est possible et, bientôt, il se peut que les tribunaux défendent le français conformément aux textes en vigueur et en accord avec leur esprit, plutôt que de se perdre en arguties destinées à protéger les diverses espèces de contrevenants.

Dernier ouvrage paru : *Dictionnaire critique de mythologie*, coécrit avec Jean-Loïc Le Quellec, CNRS Éditions. Bernard Sergent, historien et archéologue, membre d'ALF.

NDLR : Les deux textes qui suivent proviennent de deux bords politiques fort différents, l'un de M. Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France, l'autre d'altermondialistes et de l'association progressiste COURRIEL, active dans notre concertation de 32 associations pour le français et la Francophonie.

Avenir de la langue française (ALF) est au cœur de cette féconde synergie inter-associative constituée, en bonne partie grâce à elle, autour de la langue française et de la Francophonie. Ses partenaires ont des orientations politiques très variées. Elles ne se retrouvent guère que dans le combat commun pour notre cause. ALF a, depuis des années, coutume de publier les expressions de leur patriotisme linguistique sans pour autant approuver l'orientation politique générale de chacune d'elles. C'est à nouveau le cas des deux textes ci-après.

D'autant que nous avons dûment salué dans notre numéro précédent le plan pour le français et la Francophonie annoncé par le président de la République le 20 mars 2018 sous la Coupole, et salué – avec enthousiasme dans l'attente de la mise en œuvre apparemment engagée – l'annonce de la restauration du château de Villers-Cotterêts et de son affectation à un Institut de la Francophonie. C'est-à-dire au projet qu'ALF et le *Forum francophone international (FFI-France)* avaient lancé le 9 octobre 2001 du balcon du « plaisir » de François I^{er}. Nous l'avons poursuivi depuis 16 ans jusqu'à en saisir l'an dernier le couple présidentiel, apparemment enfin avec succès. Avec d'aussi diverses associations, on peut être en désaccord sur tout le reste, avec néanmoins la volonté commune d'en débattre en français et de sauver le bien commun. A. S.

Lettre de Nicolas Dupont-Aignan à Albert Salon

Monsieur le Président,

Je n'ai rien à redire, bien au contraire, à l'éditorial que vous vous apprêtez à publier sur votre site. Il est en effet important que la France fasse entendre sa voix au sommet de la Francophonie d'Erevan, à l'automne prochain, et puisse faire valoir l'intérêt de faire élire un dirigeant africain charismatique à la tête de cette organisation. Espérons que le budget de l'OIF sera sensiblement augmenté, car ce n'est pas avec 100 millions d'euros que l'on fera rayonner la langue, comme le souhaitait le Président dans son discours sous la Coupole !

Concernant par ailleurs le Brexit, c'est une chance pour la langue française et j'ai écrit au président de la République, voici moins d'un mois, pour lui rappeler que nous tenions là l'occasion historique de faire reconnaître le français comme seule langue de travail des pays de la Communauté européenne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, cher ami, l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas Dupont-Aignan

Meurtre avec préméditation de la langue française

Par Bernard Gensane / *Altermonde*, juin 2018

Ce texte est le fruit d'un travail collectif de membres de plusieurs associations et groupements de défense de la langue française. Il est important de le diffuser à tous, tant

nous sommes face à un mépris inimaginable des « autorités », surtout des plus hautes instances de l'État.

Contournant les associations de défense de la langue française et méprisant leurs alertes, le président de la République, docilement suivi par sa représentante à l'OIF Mme Leila Slimani, se pose en grand défenseur de la langue française et de la Francophonie. C'est malheureusement une imposture. « Le plus grand des crimes, c'est de tuer la langue d'une nation avec tout ce qu'elle renferme d'espérance et de génie » (Charles Nodier).

Fausse modernité et vraie ringardise. – D'abord, une question : que signifie « déringardiser la langue française » ? Connaissez-vous une langue qu'on puisse qualifier de ringarde ? Le mot en dit long sur la politique qui est menée, autoritaire, discriminatoire. Nous parlons français en France, serions-nous tous devenus des ringards ? La modernité n'est pas pour les Français une nouveauté. Ils ont participé et participent encore aux évolutions techniques, industrielles et intellectuelles du monde depuis mille ans, fréquemment en précurseurs, toujours en acteurs. Quel président se permettrait de refuser cette évidence ?



Le français, « langue de la République » et langue internationale porteuse de diversité. Que signifie en outre cette volonté récurrente de « dénationaliser » la langue française en opposant la « langue de la République » (article 2-a de la Constitution) à la Francophonie internationale qui n'en est que le prolongement linguistique ? En réalité, la Francophonie est le rempart contre ce « business Globish », qui porte en lui un terrible danger de pensée, d'économie, de politique et de « culture » uniques et « globalitaires », avec la bénédiction des dirigeants politiques.

Le français promu « seconde langue mondiale » ou... peu à peu relégué au rôle de langue locale, voire folklorique sur le sol même de l'Hexagone ? – « L'anglais est désormais la lingua franca, c'est comme ça. Il faut savoir parler anglais si on veut agir et bouger dans la mondialisation », vient de déclarer Édouard Philippe, Premier ministre, à Lille, le 23 février 2018. Même avec une vision purement économique, la langue des exportations, c'est celle du client ! Quant au chef de l'État, il flatte la francophonie africaine, mais c'est pour mieux sous-entendre que dans son esprit la francophonie n'est bonne que pour les Nègres, puisqu'elle est absente de sa stratégie en Europe et en France.

Les Blancs, eux, qui sont des gens sérieux et développés, parlent l'anglais, bien sûr, et n'auront bientôt plus besoin du français.

Ensuite, l'ouverture à un français pluriel, enrichi de tous les africanismes possibles, est aussi une flatterie qui cache ce que les linguistes appellent une créolisation, c'est-à-dire la

rupture d'unité d'une langue au profit de ses déclinaisons régionales. Pour tuer le caractère universel et rassembleur d'une langue comme la nôtre, c'est radical.

Nous recevons des coups de partout, mais c'est la première fois que le Président monte lui-même en première ligne.

Arrachage et substitution linguistiques – Chaque jour, le français recule dans notre pays. Le tout-anglais est favorisé par les milieux financiers, par de grandes entreprises privées et publiques, par nombre de Grandes Écoles et d'Universités, par certains responsables publics de la recherche scientifique, sans parler de tous ceux que Michel Serres nomme « les collabos de la pub et du fric » comme le CSA ou les élus de la République. Le discours d'Emmanuel Macron à Versailles, 22 janvier 2018 « Choose France », « France is back », « One Planet's Summit », « Make our planet great again ! »... humilie notre langue sur son sol même, renie notre Constitution. Ces termes complètent le paysage des radios et des télévisions qui nous abreuvent de noms comme « The Voice ». Quant à l'actuelle communication gouvernementale, truffée d'anglicismes incompréhensibles, n'en parlons pas.

Une politique linguistique inavouable et mortifère – Nous sommes bien conscients de cette politique linguistique criminelle qu'engendrent l'Union européenne (en dépit du « Brexit » !) et les partisans des traités de libre-échange « transatlantiques ». Nous n'en sommes plus à quelques mots « frananglais » jadis moqués par Étiemble. Il s'agit désormais et tout simplement du remplacement linguistique de notre langue par l'anglo-américain. Regardons nos produits et nos enseignes. Ce sont les autorités françaises qui imposent l'anglo-américain comme la langue du travail et des échanges. Toutes les nations sont visées, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, etc. : par exemple, Volkswagen a renoncé à utiliser l'allemand pour sa documentation interne au profit du *globiche* ! Il est clair que cette dictature mondiale n'est pas seulement linguistique, puisqu'elle touche la langue du travail. Parler anglais, ou mourir de faim ? Comprendre un contrat rédigé dans la langue de l'envahisseur ? Dur... La misère est linguistique, financière, économique, culturelle, c'est la misère tout court. S'ensuivent la régression intellectuelle, la diminution du vocabulaire, la régression de l'esprit critique : nous sommes formatés pour devenir entièrement manipulables.

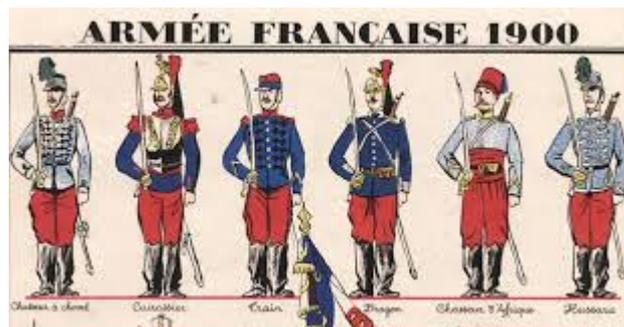
Langue unique, danger pour la nation et pour l'humanité – Relayant la colère de nombreux amis de la francophonie sur les cinq continents, nous allons nous élever contre cet arrachage culturel aux mortelles conséquences civiques. C'est pourquoi nous alertons le peuple français : laisser reléguer et humilier la langue française, c'est laisser briser l'esprit même de la nation ; car la France sans sa langue, ou la francophonie sans la France, cela n'aurait plus de sens. « Le premier instrument du génie d'un peuple, c'est sa langue », soulignait Stendhal ! Et Fernand Braudel (académicien, professeur au Collège de France) d'ajouter : « La France, c'est d'abord la langue française. » En effet, briser la langue du peuple, ce premier service public de France, c'est aggraver les fractures sociales, culturelles et sociétales existantes au profit d'une « élite » méprisante qui fait du tout anglais une marque de distinction mondiale au mépris du droit élémentaire de comprendre, que reconnu à notre peuple l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539). Une saine internationalisation des échanges ne saurait procéder de l'imposition d'une langue et d'un modèle socioculturel ; elle doit respecter au contraire le principe internationaliste et

hautement dialectique posé par Umberto Eco : « La langue de l'Europe, c'est la traduction. »

Délié notre langue ! Tirons notre langue à ceux qui veulent nous l'arracher ! – C'est pourquoi nous nous adressons aux Français, mais aussi aux francophones du monde. Face au char d'assaut « globalitaire » du tout anglais, rappelons au respect de la loi et de la Constitution l'exécutif tenu de les protéger ; renforçons la loi Toubon, car le sort de notre peuple ne doit pas dépendre de la « loi anglo-américaine du marché » ; refusons que l'oligarchie condamne à mort langues et cultures en prétendant parler au nom du et des peuples. Contre la langue unique et la pensée unique qui déferle, refusons cette dictature ! Nous sommes là pour promouvoir notre langue, et avec elle toutes les langues du monde. Ne nous laissons pas arracher notre langue, et par là même notre droit à la parole.

Soyons ce que l'on ne veut plus que nous soyons, un peuple libre, maître de son destin ! Rappelons-nous la prééminence qu'eut notre langue dans toute l'Europe, en tant que LA langue commune, du XVII^e siècle à 1815.

bernard-gensane.over-blog.com



Valeur stratégique du français militaire

21 mars 2018, La Vigie

Jean Dufourcq et Olivier Kempf

Le Président vient de prononcer un discours sur la francophonie : est-ce le cas aussi dans la langue militaire ? Ce petit article pour évoquer ce que La Vigie en pense...

Comme beaucoup, je m'interroge sur le fait que la valorisation de l'excellence française passe désormais systématiquement par la langue anglaise ; le lancement récent de l'opération Choose France pour annoncer que France is back, au-delà de l'effet mondain, me semble signifier un manque de confiance dans la France et dans la valeur universelle de sa langue.

Déjà dans une chronique d'avril 2013 intitulée « Souveraineté et dépendances », j'évoquais le monde fluide et effervescent dans lequel nous devons défendre nos intérêts,

valoriser nos atouts et assumer nos responsabilités, pour reprendre la litanie classique. Je m'inquiétais de notre capacité de manœuvre. Plus avant en 2008 aussi, je disais ma réticence à l'égard d'un enrôlement atlantique dans un mouvement stratégique servant une vision du monde élaborée hors d'Europe. Je récusais l'antienne admise sans inventaire qui postule que « les engagements militaires de la France dans l'Otan et dans l'UE sont complémentaires », pensant et pensant toujours qu'ils sont peu compatibles. Ailleurs, j'exprimais mon scepticisme face à un embrigadement du monde occidental dans une posture défensive face à la mondialisation et réclamaï le droit de défendre une vision euroéo-centrée autonome et ambitieuse.

Aujourd'hui, c'est notre langue que je voudrais célébrer car elle est bien malmenée voire délaissée. Le sujet est sensible et j'ai bien conscience que l'aborder ici va hérïsser toute la génération opérationnelle française qui combat en anglais, via des écrans et des procédures. Sans compter l'agacement de ceux qui y ont renoncé au nom de l'efficacité informationnelle. J'entends cela mais je voudrais tenter de parler d'autre chose que de procédures et d'échanges. Je voudrais parler d'autonomie intellectuelle et de désalignement.

La langue française fait partie du paquetage militaire

Je veux appeler l'attention sur l'instrument de souveraineté irremplaçable que constitue notre langue qui, à l'instar d'une industrie d'armement qu'on a beaucoup défendue, constitue l'un des vecteurs éprouvés de notre autorité, un support essentiel de notre efficacité et un moyen nécessaire de notre créativité conceptuelle et tactique. Nous sommes beaucoup plus que l'un des alliés, certes valeureux, d'un Occident aujourd'hui relativisé ou l'un des fondateurs, certes inspiré, d'une construction européenne immergée dans la mondialisation ou d'une alliance atlantique moins que jamais nécessaire. Nous sommes d'abord les héritiers d'une pensée illustre qui a su faire la guerre dans tout le spectre de ses développements les plus variés : pensée et action sont les deux faces du métier militaire français.

Je sais que le front linguistique est général et l'impudence des « abandonnistes » généralisée. On ne traduit même plus les titres des films anglo-américains qu'on nous vend. Ne parlons pas de l'enseignement universitaire des savoirs qui se pratique désormais couramment en langue anglaise, en France même. Contentons-nous d'examiner l'usage que fait du français la communauté de défense de notre pays. Il y a à dire. Car nous abandonnons tous les jours l'usage du français dans la réflexion et l'expression militaires. Celui qui reçoit et lit des centaines de textes venant de nos experts de défense peut mesurer la dérivée du phénomène d'anglicisation accélérée de la pensée militaire française.

La pente est forte, très forte ; elle affecte toute la formulation militaire, syntaxe, vocabulaire et acronymes, tout y passe, avec entrain, dans un grand bradage consensuel.

Or l'enjeu du français militaire est d'importance ; il s'agit d'un état d'esprit opérationnel et d'une capacité de production doctrinale et stratégique portée par une conception de

l'histoire, de la géographie, de la morale, de l'éthique militaire, du sens de l'efficacité aussi. Il s'agit également d'une forme de loyauté maintenue envers nos vaillants cousins du Québec et de ceux que nous avons formés à l'état militaire, notamment en Afrique et dans le golfe Arabo-Persique. Cet héritage glorieux affermi au feu de combats séculaires permet de tirer le meilleur parti de la vertu militaire française propre, une audace et une résolution sereines tempérées par une méthodologie de l'action éprouvée.

Trois facteurs se conjuguent aujourd'hui pour évincer le français de la langue militaire.

La communauté atlantique est une communauté qui parle et pense anglais.

Comme c'était hélas prévisible, la réintégration pleine et entière de la France dans l'Otan militaire à partir de 2009, loin de renforcer la pratique de la langue française dans l'Alliance et la structure militaire intégrée de l'Otan, comme on avait pu le projeter naïvement, a eu bien au contraire l'effet pervers de généraliser l'exercice de la langue anglaise au sein même des forces armées françaises. Constatons-le : l'Otan parle moins le français que lorsque nous étions dans notre position particulière, sans commandement stratégique ni Flag officers ! Elle y renonce même, n'ayant plus la nécessité de tenir compte de notre singularité préservée jusque-là.

C'est vrai que les valeureuses opérations de la Fias en Afghanistan sous conduite américaine en ont créé la nécessité tactique. Désormais les forces armées françaises, éprouvées au feu de l'action afghane, s'expriment en anglais opérationnel, au quotidien, de façon indirecte par habitude ou vanité, ou de façon directe par effort collectif puisque l'avancement interne est aujourd'hui conditionné à l'aisance dans l'exercice de l'anglais militaire. Nul besoin de dire que la plupart des militaires français se sont prêtés au jeu avec délice, ravis de sortir de leur isolement supposé et pas peu fiers de rivaliser linguistiquement avec les autres alliés dans la langue du maître militaire. Cela a valu principalement pour la gent kakie, qui envoyait depuis longtemps les connivences procédurales et tactiques de ses homologues bleu ciel et bleu marine avec leurs compagnons de jeu tactiques de l'Otan. Avec l'Afghanistan, elle s'est rattrapée et est revenue au niveau linguistique de ses congénères. Il est loin, le Foch, généralissime interallié, qui s'adressait en français à des millions de soldats.

Plus grave que ce phénomène de rattrapage inévitable et salutaire est l'abandon de la production doctrinale en langue française par abonnement méthodique au catalogue de l'Otan dont la source est presque exclusivement américaine. En effet, la considérable production doctrinale des forces armées américaines et des structures qui gravitent autour, de Tradoc au Net Assesment et à la Rand Corp, influence directement la capacité de réflexion de l'Otan, sommée de transposer dans ses structures intégrées la plupart des concepts et procédures développés pour les forces américaines. C'est cela l'interopérabilité doctrinale. Et la France mobilise désormais ses forces pour traduire et adapter dans sa propre bibliothèque doctrinale l'avalanche conceptuelle qui lui vient de Bruxelles, Mons et Norfolk. Elle essaye de conserver le peu de recul qui lui reste, pour rédiger un codicille d'application nationale des concepts otaniens. C'est que nous sommes malheureusement rentrés dans l'Otan militaire sans projet doctrinal affiché, sans

portefeuille national suffisant de savoirs, de leçons et de concepts pour défendre notre vision du combat, notre expérience des rapports de force militaires et notre connaissance du terrain. Nos alliés anglo-américains en ont d'ailleurs été assez surpris et même déçus.

Notre compétence militaire avérée ne relevait donc pas de ce secteur très compétitif de la planification et de la logistique opérationnelles dans lequel Anglais et Américains excellent depuis toujours. Elle était plutôt à rechercher dans la réactivité de la décision politico-militaire et l'initiative tactique de terrain, des domaines peu transposables pour les multilatéraliser et trop français pour être généralisés.

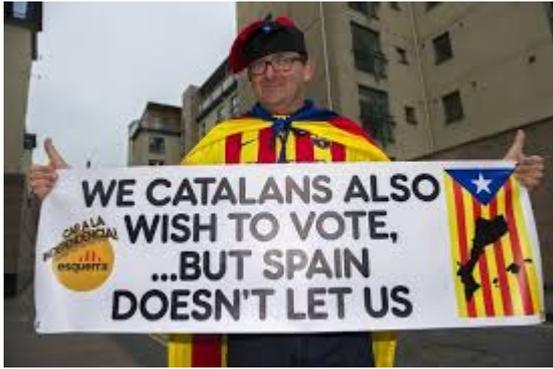
Il n'est d'ailleurs pas sûr que les capacités militaires françaises soient si facilement valorisables dans l'Otan ! C'est sans doute pour cela qu'elles s'y banalisent en rivalisant de conformité avec les standards de cette organisation, qu'elles s'y normalisent en renonçant de facto à leurs traits habituels. Rarement les forces françaises auront été aussi à l'aise que lors de l'opération Serval au Mali ; elles y opéraient seules et en français avec leurs frères africains.

Cela ne vaut pas seulement pour l'Otan, naturellement. Ce que l'on continue d'appeler imprudemment la défense européenne ne fait pas mieux et le français, pourtant l'une des deux langues de la PSDC, que ses experts ne pratiquent plus et que l'on n'exige plus vraiment pour servir dans ses instances s'évanouit. Le très parisien Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, hérité de l'UEO, avait déjà renoncé à l'équilibre pourtant politiquement et diplomatiquement accepté jusqu'ici entre les deux langues de la Pesc. Nul ne s'en était vraiment affecté. La FRS a généralisé cette pratique et l'Irsem lui emboîte le pas.

Une dernière notation qui concerne un nouveau front linguistique qui a lâché, il y a déjà quelque temps, celui de la géographie et de la prononciation. Fin de l'Iraq, de Tobrouk, d'Istamboul qui cèdent la place à l'Irak, Tobruk, Istanbul... Fin de l'Afrique du Nord et arrivée du globalisant MENA. La phonétique anglaise a remplacé la phonétique française dans l'orthographe, Uzbeen et non plus Uzbin, al Jezeera et non plus Al Djezira... Fin des noms d'opérations en français et des références culturelles françaises dans les choix faits pour les actions militaires, les entraînements bilatéraux ou multilatéraux dans lesquels la France est engagée, et cela même quand elle en exerce le commandement et la direction.

Le français militaire n'a pas su passer l'épreuve de l'usage opérationnel multilatéral

La Catalogne et l'indépendance en anglais



« Catalunya is not Spain », « We are ready », « Freedom Catalonia », « Catalonia a new european state », pouvait-on lire sur des banderoles à Barcelone lors de la manifestation pour l'indépendance de cette région.

Mais le problème n'est-il pas plutôt d'assurer l'indépendance de l'Europe à l'égard de l'impérialisme américain (étatsunien) et, pour ce faire, n'est-il pas plutôt urgent de rompre avec la politique du tout anglais actuellement en vigueur partout dans l'UE ?

Aujourd'hui, la vraie liberté, c'est de pouvoir se passer de la langue des Américains (et du dollar !), c'est donc s'appuyer sur de grandes langues nationales et internationales, et pour nous, Européens du Sud, sur le français et l'espagnol.

En fait, les régionalistes, en adoptant la langue des Américains et en voulant casser les États-nations, ne font que participer à la mainmise des É-U-A sur l'Europe. En effet, demain, quel poids auront toutes ces entités régionales indépendantes pour résister au rouleau compresseur du Grand Marché transatlantique qui leur imposera, non seulement l'anglais dès le berceau, mais le poulet chloré, le bœuf aux hormones, les OGM, le gaz de schiste, le maïs transgénique, les nanoparticules, le droit anglo-saxon, les tribunaux arbitraux, leur commandement militaire, leur bouffe, leurs films, leurs chansons, etc. ?

L'indépendance, oui ! Mais pas pour se livrer à un autre impérialisme autrement plus puissant et tueur de liberté que celui de nos vieilles nations. Bien le bonjour.

Régis Ravat, président de l'Afrav (Manduel), francophonophile, français et partisan de l'Europe des nations.

Semaine de la langue française mars 2018 : 7 mots québécois à retenir et à utiliser !

Ilyès Zouari préside le Centre d'étude et de réflexion sur le monde francophone (CERMF).

L'actuelle « Semaine de la langue française et de la francophonie » peut aussi être l'occasion de connaître quelques mots utilisés dans le domaine des affaires au Québec. Une terre de prospérité économique, qui s'affirme de plus en plus comme la référence mondiale en matière de langue française.

Le Québec est déjà connu depuis longtemps comme étant le principal foyer d'enrichissement de la langue française dans le monde. Et ce, notamment grâce à son prestigieux « Office québécois de la langue française » (OQLF), dont le travail est soutenu par l'exemplarité de la population québécoise, toutes catégories confondues.

Mais avant de citer ces quelques mots, à l'occasion de la nouvelle « Semaine de la langue française et de la francophonie » qui s'étend du 17 au 25 mars 2018, il convient d'abord de rappeler certains éléments mettant en évidence la puissance économique du Québec. Débordant de dynamisme et de créativité, celui-ci compte de nombreuses grandes entreprises mondialement connues, comme Bombardier (numéro un mondial de la construction ferroviaire et numéro quatre de la construction aéronautique), Hydro-Québec (quatrième producteur mondial d'hydroélectricité), la SNC-Lavalin (un des chefs de file de l'ingénierie et de la construction, avec plus de 51 000 employés à travers le monde) ou encore le Cirque du Soleil, numéro un mondial dans son domaine avec ses près de 4 000 salariés !

Capitale économique de la province et haut lieu de la haute technologique, Montréal est également le troisième pôle mondial pour l'aéronautique (derrière Seattle et Toulouse) et l'industrie du jeu vidéo, et le quatrième centre mondial pour le secteur des effets spéciaux cinématographiques. Mais le Québec, c'est aussi une croissance économique annuelle globalement deux fois supérieure à celle de la France depuis 2012 (3 % en 2017), un taux de chômage au plus bas depuis 1976 (5,6 % en février 2018) et une capitale nationale (la ville de Québec) affichant le taux de chômage le plus faible parmi les 10 principales villes de l'ensemble du Canada (3,2 % en février 2018)... et qui commence à concurrencer Montréal en matière d'innovation technologique.

Sauf qu'au Québec dynamisme et modernité se vivent en français, comme le démontrent les quelques termes suivants, sélectionnés parmi tant d'autres :

- Sociofinancement : équivalent québécois du terme « crowdfunding », massivement utilisé en France et parfois traduit par « financement participatif » (appellation assez longue, reconnaissons-le). Ce mot a pour particularité de ne pas avoir été inventé par l'OQLF, mais par une plateforme de sociofinancement elle-même (la plateforme « Haricot »). Et pourtant, ce terme fut à son tour rapidement repris par l'ensemble de la presse et de la population québécoises, avec le sens de la logique et la discipline qu'on leur connaît et qui font leur force.
- Réseautage : mot correspondant au « networking » (action visant à se constituer un réseau de contacts sociaux et/ou professionnels).
- Plan d'affaires : au Québec, inutile de chercher un banquier qui vous demandera le « business plan » de votre projet, car ceci n'existe pas.
- Infolettre : équivalent en français québécois du mot « newsletter », lui aussi assez lourd à prononcer, comme les termes *crowdfunding*, *networking* et bien d'autres encore utilisés par les Français...
- Magasiner : au Québec, on ne va pas « faire du shopping », mais on va « magasiner ». Là encore, logique et simplicité.
- Courriel : bien que déjà connu en France, cet équivalent québécois du terme « e-mail » (ou email, ou mail, ou encore « mél »...) tarde encore à s'imposer, bien qu'il soit utilisé depuis déjà de nombreuses années au Québec (et plus globalement dans toutes les localités francophones du Canada, comme pour l'ensemble des mots de cette liste).

- AECG : sigle utilisé par le Canada francophone pour la dénomination « Accord économique et commercial global », relative au traité de libre-échange récemment signé entre l'Union européenne et le Canada, et désigné par les francophones du continent européen par l'acronyme anglais CETA (Comprehensive and economic trade agreement). Il est ainsi plus que surprenant de constater que francophones de part et d'autre de l'Atlantique n'utilisent guère le même sigle afin de désigner un même traité dont ils sont, de surcroît, partie prenante !

Québec/France : un fossé linguistique grandissant.

Ces termes sont utilisés par l'ensemble de la population québécoise : médias, classe politique, milieux d'affaires et particuliers (à la seule exception du sigle AECG, qui ne l'est que par... la quasi-intégralité des Québécois, tout comme le CETA l'est par la quasi-totalité des Français). Il n'y a donc aucune raison logique ni rationnelle pour que ces termes ne soient pas également utilisés sur l'intégralité du territoire français, et par l'intégralité du peuple de France.

Le Québec, où le français est globalement en progression constante depuis les années 1850 (période critique de l'histoire de cette grande province, lorsque les francophones étaient devenus minoritaires sur de nombreuses parties du territoire), s'affirme donc de plus en plus comme la référence mondiale en matière de langue française. La primauté du français, seule langue officielle du Québec depuis 1974, est ainsi scrupuleusement respectée dans l'affichage et les sites internet de l'ensemble des événements internationaux (salons et autres manifestations). Même chose pour toutes les universités et grandes écoles québécoises francophones (très majoritaires), dont les noms et les intitulés de formation diplômante sont, par ailleurs, exclusivement en français (et dont les cours sont toujours essentiellement prodigués dans la langue de Molière). À tout cela, s'ajoutent également les slogans publicitaires, les intitulés de fonction et cartes de visite (quel que soit le domaine d'activité), ou encore les menus des bars et restaurants, les noms des films et des séries télévisées...

Et ce, y compris à Montréal, dont l'agglomération de 4,2 millions d'habitants concentre aujourd'hui l'essentiel de la minorité anglophone de la province, mais qui est désormais francophone à 78,1 % selon les données du recensement de 2016 et le selon le critère de la première langue officielle canadienne parlée (en hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport au précédent recensement de 2011). Une ville-monde, où la grande majorité des non-francophones maîtrise aujourd'hui au moins assez bien la langue française afin d'être en mesure de mener une vie normale sur ce territoire qui, au passage, a été élu meilleure ville étudiante au monde en 2017 par le classement international QS Best Student Cities (établi par le cabinet britannique Quacquarelli Symonds), ainsi que « Communauté intelligente de l'année 2016 » par l'organisme américain Intelligent Community Forum (en raison, notamment, de son avance en matière de technologie numérique et d'intelligence artificielle).

Ces différents exemples mettent en évidence un contraste saisissant avec une France où la langue française est désormais lingua non grata dans bien des endroits, et qui subit une anglicisation à outrance depuis plusieurs années, menée par des décideurs irresponsables, dépourvus de toute vision à long terme et faisant preuve, en définitive, d'une incompétence les rendant inemployables au Québec. À tel point que l'Hexagone est désormais meilleur en anglais que dix ex-colonies britanniques ayant toutes l'anglais pour langue co-officielle,

de jure ou *de facto* (comme les Émirats arabes unis, le Qatar, le Sri Lanka ou le Pakistan), selon les deux dernières éditions du célèbre classement international EF EPI (Education First, English Proficiency Index). Une France, qui est également la grande puissance non anglophone la plus anglicisée au monde, se classant largement devant les chefs de file des autres principaux espaces géolinguistiques, à savoir la Russie, la Chine, le Brésil, le Mexique et l'Arabie saoudite (ou l'Égypte). Ou encore devant le Japon, dont la société est technologiquement la plus avancée au monde.

Et comme si cela ne suffisait pas, la nouvelle réglementation européenne SERA-Partie C vise à imposer l'anglais comme unique langue de communication entre les pilotes privés français et les six principaux aéroports métropolitains. Si cette nouvelle réglementation devait entrer en vigueur, tôt ou tard, sous pression européenne et avec la probable complicité des autorités françaises, il ne resterait plus à nos pilotes privés que de s'exiler au Québec (ou en Afrique francophone) afin de pouvoir continuer à exercer leur passion en français.

Ce fossé linguistique s'agrandissant d'année en année, entre un Québec de plus en plus francophone et une France en voie de défrancisation, espérons que Québécois et Français pourront toujours se comprendre dans quelques générations. En attendant, la « Semaine de mode » de Montréal (que l'on pourrait certainement raccourcir en « Semaine mode ») commencera le 20 mars prochain, soit deux semaines après la fin de la « Fashion week » de Paris, autrefois première ville francophone du monde (désormais devancée par Kinshasa, et ses 13 millions d'habitants).

@i Zouari

LesEchos.fr

Patrick Grainville : « Je veux défendre la langue française »

L'écrivain Patrick Grainville a été élu jeudi 8 mars à l'Académie française au fauteuil n° 9, celui d'Alain Decaux. Le nouvel immortel explique pourquoi il a voulu entrer à l'Académie française.

Extrait tiré de son entretien avec *La Croix*.

Pourquoi avez-vous fini par céder ?

P. G. : Parce que la langue française me paraît en danger. Je l'ai vu dans mon lycée et dans ce que je lis. Aux mots de la langue française, on préfère « bullshit », « fakenews », « page turner ». Y en a marre de ce chiqué, de l'usage effréné de ces blocs de mots inhabités, reliés à rien, sans souffle ni expression. On s'en régale partout. Ce n'est pas sans risques. On va finir par sacrifier et liquider la langue française. C'est une des raisons de ma candidature.

DOSSIER

Politique culturelle française à l'étranger

Centre de la francophonie des Amériques : de zéro à 40 000 membres en dix ans !



Voici 13 des 15 membres du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques en 2016. Derrière, à droite, le PDG Denis Desgagné. L'organisme est propulsé entre autres par un modèle électoral novateur.

Aucun autre organisme ne s'est donné un modèle de gouvernance comme celui du Centre de la francophonie des Amériques. Alors que huit dirigeants sont nommés par le gouvernement du Québec, sept administrateurs représentant les communautés des Amériques sont élus virtuellement par une assemblée générale. En 2017, il compte 30 900 membres.

Le Centre a inscrit près de 10 000 membres corporatifs, explique le PDG Denis Desgagné : des écoles, organismes, entreprises et villes. « C'est une augmentation exponentielle. On a trop de membres à gérer pour la capacité de notre Carnet de la francophonie », un répertoire géospatial.

Les élections sont le moyen par excellence de l'organisme pour stimuler l'adhésion. Chaque année, de nouveaux candidats mènent des campagnes continentales. Ils ciblent d'abord leurs familles, amis et connaissances. Mais comment font-ils pour joindre l'ensemble de l'électorat des Amériques ?

« C'est complexe, note Denis Desgagné. Chacun des élus représente tous les membres, et les candidats ne sont jamais certains d'avoir rejoint les gens des autres régions. On ne peut pas leur donner accès à la liste des membres. Alors on réfléchit à la manière de les aider. Le comité des élections nous a demandé cette année d'organiser un *webinaire* pour présenter les candidats. »

L'an dernier, le scrutin pour la région de l'Ouest canadien a engendré la mobilisation record de 1 072 membres, précise le PDG. « Il y avait cinq candidats, et Carole Freynet-Gagné a remporté les élections avec plus de 500 votes. Lors d'élections à l'extérieur du

Canada, on a une quinzaine de candidats et ça vote beaucoup. » (Jean-Pierre Dubé, Francopresse.)

TORONTO – La France a le devoir de promouvoir davantage la langue française dans le monde, selon le président français, Emmanuel Macron.

Un désir qui réjouit de nombreux intervenants canadiens, qui estiment que l'aide de l'Hexagone peut faire la différence, si ce désir se concrétise en réelles actions sur le terrain. (Étienne Fortin-Gauthier efgauthier@tfo.org [@etiennefg](https://twitter.com/etiennefg))

« Ce n'est pas du tout une politique défensive que je veux ici vous présenter; c'est une politique de conquête éducative du modèle français et de promotion de la francophonie partout dans le monde », a expliqué Emmanuel Macron, il y a quelques jours, devant les représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger.

« Le potentiel de la francophonie est pour moi immense, c'est pourquoi, dès le début de l'année prochaine, je recevrai intellectuels, universitaires, artistes, entreprises engagées de la francophonie à l'Élysée pour travailler à une stratégie que je présenterai durant le premier semestre 2018 avec un plan d'ensemble que les ministres porteront pour la promotion de la langue française et du plurilinguisme dans le monde. »
Emmanuel Macron, président français

Cette courte déclaration a été accueillie avec enthousiasme par de nombreux intervenants de la francophonie, notamment au Canada.

Denis Desgagné, président-directeur général du Centre de la francophonie des Amériques, salue ces déclarations. « C'est de la musique à mes oreilles », lance-t-il. « On s'en rend peut-être moins compte au Canada, mais la France joue un rôle essentiel pour promouvoir le français dans les Amériques. Elle fait la promotion du français, mais aussi des valeurs de la francophonie comme la solidarité et l'humanisme. On attendait impatiemment de voir la position d'Emmanuel Macron sur la francophonie », complète-t-il.

« La France peut nous aider à faire rayonner le français en Ontario, au Canada et au Québec. Elle fait déjà un effort important pour former les anglophones au français et éveille sur la culture francophone », affirme M. Desgagné.



Onze accords de coopération ont été signés entre l'Algérie et la France (Al Watan)

Les travaux de la 4^e session du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français (CIHN) ont débuté, hier à Paris, sous la coprésidence du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, et de son homologue français, Édouard Philippe.

Les deux Premiers ministres se sont entretenus peu avant le début des travaux du CIHN, avant que l'audience ne soit élargie aux membres des deux délégations. Par ailleurs, les membres du gouvernement qui accompagnent M. Ouyahia dans cette mission ont tenu, avant l'entame de la présente session, des rencontres bilatérales avec leurs homologues français afin d'explorer des pistes de coopération de nature à renforcer le partenariat algéro-français.

À l'issue de cette 4^e session, onze accords de coopération ont été signés, en présence des Premiers ministres. Les deux parties ont conclu, dans le cadre du partenariat stratégique voulu par les hautes autorités des deux pays, une convention de partenariat relative à la création de filières de formation d'excellence des métiers de l'énergie, de l'électricité et des automatismes industriels.

Dans la même optique, une déclaration d'intention a été signée par le groupe PSA-Peugeot, le ministère algérien de la Formation et de l'Enseignement professionnels et le ministère français de l'Éducation nationale, portant création, à Oran, d'un centre de formation pour les métiers de l'automobile. Sur le plan de l'enseignement supérieur, les deux pays ont convenu d'une convention-cadre relative à la recherche-formation et à la recherche sur la langue française et les expressions francophones (la FEF).

Ce réseau, créé par convention passée le 4 décembre 2011 entre les deux pays, prend la suite du programme intergouvernemental École doctorale algéro-française de français (EDAF) dans le cadre d'une formation diplômante (magistère et doctorat) pour l'encadrement universitaire algérien.

Dans le même contexte, une autre convention-cadre a été conclue concernant le réseau mixte des écoles (RME), qui compte parmi ses membres 16 écoles nationales supérieures algériennes, 15 écoles préparatoires algériennes et 7 écoles françaises d'ingénieurs. Le RME vise la professionnalisation des écoles nationales supérieures algériennes grâce à la mise en réseau avec des écoles françaises d'ingénieurs.

Trois accords culturels

Deux autres accords dans le domaine de la santé ont été signés. Il s'agit d'un protocole d'accord entre le groupe Sanofi Pasteur et le groupe Sidal pour la production de vaccins et d'un accord pour la production de produits oncologiques et de santé familiale en Algérie par le laboratoire Ipsen, dont des médicaments sont présents dans plus de 115 pays.

Sur le plan culturel, trois accords ont été signés entre l'Algérie et la France. Il s'agit de la reconduction de la convention entre les Centres nationaux du livre (CNL) des deux pays pour la période 2018-2020, d'un accord de coopération entre l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle d'Alger (ISMAS) et l'École régionale d'acteurs de Cannes

(ERAC), un établissement de formation supérieure au métier de comédien, et d'une convention annuelle d'application entre l'ISMAS et l'ERAC pour la période 2017-2018. Sur le plan des petites et moyennes entreprises (PME), un protocole de coopération a été passé entre le Club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja (Ceimi) et la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME Auvergne Rhône-Alpes).

BRÈVES

Le sens des mots

Philippe Delerm, inconditionnel des textes courts et de la saveur de l'instant, rend ici un bel hommage à la richesse de notre langue et à sa perception par un locuteur étranger. Quand une formule hors du commun embellit toutes les potentialités de la langue française : « Les mots juste à côté refont le monde »...

Catherine Distinguin, vice-présidente d'ALF

Le paysage d'automne est accompli

C'est une lettre venue de l'étranger, rédigée par une jeune étudiante suédoise. La langue française y est dans l'ensemble très bien maîtrisée, avec quelques petites fautes de syntaxe ici et là. Mais soudain saute aux yeux une phrase qui ne se dit pas chez nous : « Devant ma fenêtre, le paysage d'automne est accompli. » C'est tout à coup comme une musique différente, profondément émouvante, comme toutes les mélodies qui conduisent juste à côté de l'endroit où on pensait qu'elles allaient nous mener. Bien sûr, il s'agit de la traduction d'un mot suédois, qu'un autre mot français aurait peut-être approché davantage. Mais lequel ? On n'a pas envie de chercher, parce que dans son étrangeté « accompli » est parfait ici. Plus que parfait. Il porte en lui un regard neuf. Il y a sans doute l'idée de plénitude. Un moment fragile : la perfection d'un paysage d'automne, de la lumière molle et des fruits doux, un peu de bleu, beaucoup de roux ? Sans doute. Mais peut-être « accompli » veut-il recouvrir aussi une autre fragilité, la sensation que tout est bien fini, que l'hiver peut arriver. En Suède le soir doit tomber si tôt – la lettre est datée de la mi-novembre. La jeune étudiante a-t-elle eu recours à un dictionnaire des synonymes ? Y a-t-il en suédois un mot qui exprime à la fois le début d'une petite mort et la sérénité triomphale d'un accomplissement ? Peu importe. La phrase est en français, à l'encre bleu marine, avec une écriture assez large et ferme sur le papier mince. Les mots disent ce qu'ils veulent dire puisqu'ils sont là. Ils ont ce pouvoir mêlé de bonheur et de résignation, de satisfaction sereine et de défaite consentie.

Ce que l'autre a vraiment voulu dire ne compte pas. Ce qu'il a dit nous appartient, bien loin de la Suède, et tant mieux si l'on invente une autre histoire, une atmosphère décalée. C'est bien, si l'idée vient du froid. Mais si elle vient de nous, d'une approximation que nous menons à notre guise, c'est encore mieux. Les mots juste à côté refont le monde. Devant ma fenêtre, le paysage d'automne est accompli. Philippe Delerm, *Enregistrements pirates*, Folio Gallimard.

Yvan Gradis, diseur bénévole

Le fidèle correcteur du présent bulletin est également diseur de poésie (76 poèmes de Ronsard à Prévert, en passant par Shakespeare et Rilke dans leurs langues). Bénévole, il se propose d'agrémenter vos manifestations en tous genres, gratuitement hors frais éventuels de transport et d'hébergement. Contact : yvan.gradis@wanadoo.fr, 06 17 78 74 83 (Paris).

(NDLR : Je recommande vivement les prestations d'Yvan ! Albert Salon)

COURRIER DES LECTEURS

Big Brother vous salue bien, dès le matin !

« Ce matin, à la lecture des courriels, j'ai la nausée devant la progression de la vague des expressions anglaises mises en avant dans la vie courante, dans l'enseignement et dans l'Administration.

Un récent défilé de mode parisien est intitulé en anglais ; sur 79 modèles présentés, 14 noms en anglais plus 4 noms faisant allusion à la culture de masse diffusée par les ÉUA.

La documentation diffusée ce matin par courriel du ministère de l'Économie parle du "financement participatif, ou *crowdfunding*". Et le code des marchés publics traitait encore il y a peu des "contrats *in-house*" (encore appelés contrats de quasi-régie, ou contrats de prestations intégrées). L'organisme de promotion des produits agricoles franciliens lance un concours appelé *idfood*.

Notre mode de pensée est systématiquement agressé pour être associé à une référence anglo-saxonne par le vocabulaire ou les personnages en vedette.

Mon combat ressemble à celui du veilleur portant des braises qu'il protège contre le déluge et le conformisme en se dirigeant vers une arche de Noë pas encore en vue. Je pense que nous en sommes tous là

Si nous n'obtenons pas un vrai changement de régime politique, les successeurs de Macron laisseront encore périr notre langue, notre culture et notre génie. » **Patrice Bersac**

Extrait du courriel d'un haut fonctionnaire, adhérent récent à ALF, qui nous intéresse par son souci, que nous partageons – et cherchons sans assez de succès à concrétiser –, de présenter une image plus dynamique et « positive » de notre combat. A. S.

« Si l'on veut parler jeune, on peut très bien essayer de donner à ce contenu audiovisuel un autre titre tel que "superbide" qui peut faire jeune ou, pourquoi pas, voir ce qui se dit dans le français argotique du Sénégal, du Québec ou d'ailleurs.

Car le français est une langue parlée sur les cinq continents.

Le français est une langue qui bouge, qui vit, un académicien d'origine haïtienne a été récemment élu à l'Académie française.

La difficulté est en termes d'image. Faire jeune et dynamique, ce n'est pas forcément parler anglais. C'est cela qu'il faut faire passer.

Le *globish* est le vecteur de l'uniformisation marchande, donc pour moi l'exact contraire du métissage et de l'échange entre cultures différentes.

D'ailleurs, je constate que les plus enclins dans les partis politiques à parler d'identité culturelle ne s'émeuvent guère de l'invasion de l'anglo-américain. Alors que nous regardons (télé et cinéma) américain, que nous bouffons américain, que nous pensons américain (triomphe depuis un peu plus de trente ans du libéralisme reagano-thatchérien), que nous lisons, pour ceux de nos concitoyens qui ont encore cette pratique, américain, etc.

Donc je pense que le discours qui pourrait rendre la défense de la langue française plus voyante doit être un discours pour, en faveur de, "positif" pour reprendre un langage commercial et non un discours uniquement contre l'anglo-américain. Un tel discours "négatif", au vu des échos que je peux en avoir auprès de jeunes, glisserait sur eux.

Je ne sais si mon éclairage peut vous être utile, c'est en tous les cas mon souhait le plus cher. Très cordialement. »

Beethoven et la langue française, lettre de Nicolas Saudray

Beethoven nous semble très germanique. Il n'avait jamais mis les pieds en France (ni d'ailleurs en Italie). Mais ses écrits intimes – journal, correspondance, cahiers de conversation – sont émaillés de termes français, appris on ne sait comment, et de phrases françaises, rédigées à la diable. Par exemple celle-ci, pour son ami Holz qui va se marier : *Portez-vous bien, Monsieur terrible amoureux* (1825). Le français convient même aux moments pathétiques, comme dans cette lettre à son neveu et fils adoptif Karl, qui lui donne du souci : *Si vous ne viendrez pas, vous me tuerez sûrement* (même année).

Notre langue sert aussi dans des circonstances officielles : ainsi cette supplique cérémonieuse, sans doute relue par un expert, et signée *Louis van Beethoven*, à Bernadotte, roi de Suède, afin qu'il contribue au financement de la *Missa solemnis*.

Mais le plus curieux, c'est le va-et-vient en français entre le compositeur, qui ne parle pas un mot d'anglais, et l'un de ses principaux éditeurs de partitions, Thomson, établi à Édimbourg, qui ne parle pas un mot d'allemand. Nelson ayant détruit la flotte danoise en 1801, Thomson, dix ans plus tard, commande à Beethoven une cantate pour commémorer ce haut fait. Fière réponse : « *Pour la cantate sur la bataille dans la mer Baltique, je demande 50 ducats ; mais à condition que le texte original n'est pas invective contre les Danois, dans le cas contraire, je ne puis m'en occuper.* » La cantate reste donc dans l'encrier. Ce qui n'empêche pas les deux hommes de poursuivre leurs échanges, au sujet notamment des modifications à apporter à une œuvre, dans cette langue qui, en 1813, est devenue celle de l'ennemi commun : « *Je ne suis pas accoutumé de retoucher mes compositions, écrit l'auteur, Je ne l'ai jamais fait, pénétré de la vérité que tout changement partiel altère le caractère de la composition... Maintenant muni de vos renseignements je les ai composées tout de même.* »

La langue française (Note du Saker Francophone Ugo Bardi)

Ugo pointe, parmi d'autres, un élément essentiel, la langue française. Sa maîtrise est un point fondamental de résistance à l'Empire. Elle permet de penser l'universel, ce que ne permet déjà plus le *globish* (Global English) pour tous. La langue russe permet aussi de penser l'espace et le temps autrement. Les Français/francophones et les Russes font aussi encore passer l'être avant l'avoir, et les deux sont donc une cible prioritaire à abattre pour les tenants du globalisme [...] Les cultures française et russe sont aussi des ferments potentiels d'opposition qu'il va falloir liquider totalement pour faire advenir sereinement ce nouvel ordre mondial. C'est un combat à long terme sur plusieurs générations et à bas bruit. *Traduit par Hervé, vérifié par Wayan, relu par Catherine pour le Saker Francophone.*

Qu'est-ce qu'un bloc mucilagineux à effet soustractif ?

Hé, les vieux ! Il faut que nous retournions à l'école ! Il faudrait soumettre ce thème à l'Académie française...

C'est excellent ! Lisez ce texte d'une adhérente d'ALF, vous allez vous régaler !

L'Éducation nationale fait des progrès dans la transmission de la langue française !!!

« **Bloc mucilagineux à effet soustractif** »... qu'est-ce que cela veut dire ?

Il est vrai que les femmes de ménage étaient devenues des « techniciennes de surface » et les aveugles des « non-voyants » (ben voyons), et les sourds depuis longtemps des malentendants...

Poursuivre à la lettre nos nouveaux enseignements : voilà qui devrait ravir les amoureux de la langue française. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne s'agit pas d'une « évolution de la langue », mais de « prospective positive modernisée d'un mode de communication oral » !

Déjà cet été, j'ai adoré les campings qui ne veulent plus qu'on les appelle campings parce que ça suscite instantanément dans l'esprit des gens l'image de Franck Dubosc en moule-boules ou de Roger et Ginette à l'apéro avec casquette Ricard et claquettes Adidas. Donc les professionnels de la branche demandent que l'on dise désormais « hôtellerie en plein air »... Ha, ha, ça change tout !!!

J'ai aussi appris que je n'étais pas petite mais « de taille modeste » et qu'un nain était une « personne à verticalité contrariée ». Si, si !

Mais rendons à César ce qui lui appartient, l'empereur du genre reste le milieu scolaire et ses pédagoges à gogo. J'étais déjà tombé de ma chaise pendant une soirée de parents quand la maîtresse a écrit sur le tableau que nos enfants allaient apprendre à manier l'« outil scripteur » au lieu de tenir un crayon. Je me suis habituée au fait que les rédactions sont des « productions écrites », les sorties en groupe des « sorties de cohésion », et les élèves en difficulté ou handicapés des « élèves à besoins éducatifs spécifiques ». Mais cette année, sans discussion aucune, la palme est attribuée au Conseil supérieur des programmes en France et à sa réforme du collège.

Zêtes prêts ? Allons-y.

Donc, demain, l'élève n'apprendra plus à écrire mais à « maîtriser le geste graphomoteur et automatiser progressivement le tracé normé des lettres ». Il n'y aura plus de dictée, mais une « vigilance orthographique ». Quand un élève aura un problème, on tentera une « remédiation ».

Mais, curieusement, le meilleur est pour la gym... Oups pardon ! pour l'EPS (Éducation physique et sportive). Attention, on s'accroche : courir, c'est « créer de la vitesse » ; nager en piscine, c'est « se déplacer dans un milieu aquatique profond standardisé, et traverser l'eau en équilibre horizontal par immersion prolongée de la tête », et le badminton est une « activité duelle médiée par un volant ».

Ah ! C'est du sportif, j'avais prévenu ! Les précieuses ridicules de Molière, à côté, c'est de l'urine de jeune félidé (je n'ose pas dire du pipi de chat). Alors, les amis, ne perdons pas ce merveilleux sens du burlesque et inventons une nouvelle catégorie : la « personne en cessation d'intelligence », autrement dit, le « con ».

Signé Martine Meunier, mère d'une élève. Ah ! non, re-pardon : Martine Meunier « génitrice d'une apprenante ».

Ben oui, un « outil scripturaire », c'est un stylo ; un « référentiel bondissant », c'est un ballon, et, pour finir et revenir à l'objet de ce courriel, un « bloc mucilagineux à effet soustractif », c'est... **une gomme !**

Je pense que les « zzzélites » qui ont inventé de telles c....ries n'en resteront pas là avant d'être tous en hôpital psychiatrique pour, voyons, voyons... ah ! oui, j'y suis : « **remédiation de cessation d'intelligence** ».

Bonjour,

Ayant passé quelques heures dans une succursale Peugeot le mois dernier, j'ai pu relever quelques anomalies dans la rédaction de leur publicité. Vous trouverez ci-dessous copie d'un extrait de mon message à la Direction commerciale de Peugeot :

« Bonjour,

Je viens de prendre livraison de mon véhicule 308 dans votre succursale de Clermont-Ferrand et j'ai donc passé un peu de temps dans le hall et avec le personnel (fort sympathique) de cette entreprise ABCIS.

Je tiens à vous faire part de mes remarques liées à votre politique commerciale nationale après ce passage dans cette vitrine des véhicules Peugeot.

Par ailleurs, en pénétrant dans le hall de votre concessionnaire et en lisant les prospectus déposés sur les tables, je me suis demandé si je ne m'étais pas trompé de pays :

Mypeugeot, By Peugeot, Mirror screen Triple Play, Driver Sport Pack, Pack Monitoring, le Pack Mapping et le Pack Tracking, Lifestyle, Art toys, Around my Peugeot, Legend sans accent et sans « e » et j'en oublie certainement, et des meilleures !

Il faut absolument que vous soyez conscients que votre clientèle n'est pas composée uniquement de cadres supérieurs parisiens snobinards qui adorent le parler british !

La majorité de vos clients est constituée de gens normaux qui aiment bien comprendre exactement ce que vous proposez, dans leur langue maternelle !

Alors, s'il vous plaît, gardez vos anglicismes illégaux pour vos succursales anglaises ou américaines et montrez-nous que vous savez encore parler un français correct et, pourquoi pas, innover pour trouver des traductions françaises à des spécificités étrangères. Cette mise au point étant faite, je remercie les agents d'ABCIS Clermont-Ferrand pour leur accueil.

Bien cordialement,
Jean-Pierre Cournichoux. »

Mauvais coup de l'ONU contre le français ?



Fait révélateur, il y a quelques mois, l'ONU envisageait de réduire à une langue, l'anglais, les textes rédigés dans le cadre des organes de traités de droits de l'homme. @Martial Trezzini / Keystone

Chers Amis,

Je vous transmets un article du journal suisse *Le Temps*, qui annonce un mauvais coup contre la langue française. Que fait le président de la République qui est omniprésent sur la scène internationale ? Amicalement, Marc Favre d'Échallens.

**« Le secrétariat général des Nations unies à New York veut concentrer certaines activités administratives de l'ONU sur trois sites, Budapest, Mexico et Nairobi. À Genève, on craint que le français ne soit le dindon de la farce. »
Stéphane Bussard**

Réponse de Jean-Loup Izambert, journaliste, à M. Favre d'Échallens : « Merci, mais ce n'est pas nouveau. Voir mon enquête publiée en... 2005 aux éditions du Rocher sous le titre *Faut-il brûler l'ONU ?*, qui comprend notamment une intervention d'Albert Salon. Il y a longtemps que le processus est en marche et que pas un seul représentant de la France à l'ONU ne le dénonce publiquement.

Genève s'inquiète surtout des sièges sociaux qui, les uns après les autres, quittent sa place. Les OI sont une belle rentrée d'argent, non seulement par les sièges sociaux mais par leurs activités tout au long de l'année, des fournitures de bureau aux hôtels en passant par l'immobilier [...] »

PARUTIONS SIGNALÉES

ALF présente ici une bibliographie de base, sommaire et très incomplète, sur l'invasion organisée de l'anglais et sur l'impérialisme anglo-saxon, principalement états-unien, Henri Gobard est, après le *Parlez-vous franglais ?* d'Étiemble, un des premiers lanceurs d'alerte. Son livre, *L'aliénation linguistique*, parut en 1976 chez Flammarion. En voici des comptes rendus, *Le Monde Diplomatique* :

<https://www.monde-diplomatique.fr/1976/11/MATTELART/33977> (*Le Grand Soir*)
<https://www.legrandsoir.info/L-alienation-linguistique-chroniques.html>

Il faut citer aussi : *La Colonisation douce* de Dominique Noguez (1990, qui fonda en 1992 *Avenir de la Langue française [ALF]* avec Dominique Gallet et Albert Salon, et en fut le premier président). Beaucoup de livres sur ces sujets sont parus depuis lors. Citons ceux de Michel Guillou, notamment *Les Défis de la Francophonie* (Alpharès, 2002, avec Serge Arnaud et Albert Salon). Et plusieurs ouvrages de Charles Durand, *La Mise en place des monopoles du savoir*, L'Harmattan, 2001 ; *La Nouvelle Guerre contre l'intelligence*, tome 1 : « *Les Mythologies artificielles* », L'œil, Éditions François-Xavier de Guibert, 2001 ; tome 2 : « *La Manipulation mentale par la destruction des langues* », 2002 ; et le sous-titre initialement annoncé pour le tome 3 était : « *La soumission aux nouveaux impérialismes* », devenu « *Un nouveau programme pour la conscience* », 2003.

D'autres auteurs, étrangers, notamment anglais et états-uniens, ont révélé, prôné ou dénoncé l'impérialisme linguistique anglo-américain. David Rothkopf, directeur général du cabinet de consultants *Kissinger Associates*, disait : « Il y va de l'intérêt économique et politique des États-Unis de veiller à ce que, si le monde adopte une langue commune, ce soit l'anglais* » (*Le Monde Diplomatique*, août 1998). L'original en anglais : « [In Praise of Cultural Imperialism ? Effects of Globalization on Culture](#) ». Margaret Thatcher, lors d'une conférence aux États-Unis, s'en prend violemment à ceux qui s'opposent à cette **évidence** : « Au XXI^e siècle, le pouvoir dominant est l'Amérique, la langue dominante est l'anglais, le modèle économique est le capitalisme anglo-saxon** », d'où une puissance unique, une langue unique, une idéologie unique, un système unique. (*Marianne*, 31 juillet 2000). L'original en anglais : *Speech at the Hoover Institution* : « [A Time for Leadership](#) ». « L'anglais doit devenir la langue dominante... La langue maternelle sera étudiée chronologiquement la première, mais ensuite l'anglais, par la vertu de son usage et de ses fonctions, deviendra la langue primordiale. » (Extrait du compte-rendu d'une *Anglo-American Conference in English Teaching Abroad*, organisée en juin 1961 à Cambridge par le British Council, « *with a strong American presence* ».)

*« In Praise of Cultural Imperialism ? », in *Foreign Policy*, juin 1997.

**In this twenty-first century, the dominant power is America ; the global language is English ; the pervasive economic model is Anglo-Saxon capitalism – so why imprison ourselves in a bureaucratic Europe ? Dans son discours du 19 juillet 2000 à l'Institution Hoover (Université de Stanford).

« Mais n'oublions jamais que nous devons continuer à porter l'essentiel de nos critiques sur ceux de nos compatriotes, que Michel Serres appelle "collaborateurs de la pub et du fric" » A. S.

"Notre langue française" de Jean-Michel Delacomptée

Le Lorgnon mélancolique

« Et toi mon cœur pourquoi bats-tu ? Comme un guetteur mélancolique j'observe la nuit et la mort »
(Guillaume Apollinaire)

En ces temps troublés, ce n'est pas le rhinocéros qui s'avère être l'espèce la plus menacée. C'est l'homme – meilleur prédateur de lui-même. Et, pour nous Français, la langue. Ou plutôt, comme la désigne Jean-Michel Delacomptée, *Notre langue française*, avec un « notre » qui intensifie la valeur du bien en partage comme chez Péguy avec son *Notre patrie* (1905).

Il faut tenir Jean-Michel Delacomptée comme l'un de ces lanceurs d'alerte et protecteurs de notre langue maternelle que nous devrions cesser de ne point entendre. L'originalité de son essai, *Notre langue française*, est qu'il s'attache davantage à explorer les contextes à travers lesquels notre idiome se manifeste et montre des signes tangibles de dépérissement qu'à entonner une fois de plus le grand air du *tout fout l'camp*. L'auteur ne se prive pas néanmoins de quelques colères ciblées, argumentées, documentées contre l'écriture dite inclusive (« machine à exclure », « Frankenstein scripturaire »), la servitude volontaire au *globish*, ou encore la fin de la chanson digne de ce nom. Mais surtout il s'insurge contre la mauvaise littérature, principalement le roman dont il montre comment et pourquoi ce genre *est sorti* de la littérature pour devenir un produit de consommation au style moyen, écrit dans une langue atone, pâle et paresseuse, sans qualités au sens de *L'homme sans qualités* de Musil. Les causes sont pointées sans ménagement : elles sont culturelles et civilisationnelles, elles correspondent à l'« américanité » telle que l'a définie Régis Debray, soit « *la primauté de l'espace sur le temps, de l'image sur l'écrit et du bonheur sur le drame de vivre* ».

Responsables aussi, les nouvelles modalités de lecture : « *Tributaires du zapping, de la difficulté à se concentrer, du glissement spontané d'une activité à une autre, de la connexion permanente à un ailleurs dévorant par le biais des mails, smartphones, tweets, SMS, etc., les modalités de lecture désagrègent l'attention à la langue.* » Ce livre se révèle être exemplairement le fruit d'un écrivain qui nous entretient avec une extrême élégance de l'écriture et de la parole, célébrant avec des mots vibrants « *l'antique noblesse* » et « *le haut lignage* » de ce français que nous devrions avoir en partage. Et ce n'est pas sans risque que Jean-Michel Delacomptée, grand admirateur de Bossuet, rappelle le pacte passé par notre langue avec la beauté ainsi qu'avec le sentiment religieux : « *Tel est l'axiome : la langue possède une identité, un esprit, un "génie", qui réclament qu'on la respecte sous peine de la violer.* »

Ce livre dépasse le simple plaidoyer, c'est une supplique adressée aux yeux et aux oreilles des Français et des mondes francophones : n'abdiquons pas devant la standardisation, l'obsession de l'égalité par le bas, l'imposition d'une *novlangue* asservie aux impératifs économiques, techniques, commerciaux. Il n'y a plus de « notre » langue française : le lien affectif est globalement coupé. La progressive rupture du lien historique qui unissait notre langue à ses origines politiques, religieuses et littéraires va, dans un proche avenir, ruiner sa vigueur, son identité, son génie propre. Plus grave, si nous continuons à saccager la

langue* (« *premier véhicule de communauté entre les citoyens* »), nous détruirons avec elle non seulement notre idéal républicain, mais notre civilisation elle-même.

À la lecture de Jean-Michel Delacomptée – que l'on ait la fibre littéraire ou pas –, s'impose l'évidence que la langue est un bien inestimable, inaliénable et d'essence spirituelle que nous recevons comme une chose due. Nous en sommes débiteurs et devons la cultiver, la protéger contre vents et marées ; si ce n'est notre seule raison d'être au monde, c'en est une raison première et c'est notre devoir de *vivants*.

* Heureusement, quelques hommes politiques dont le président Macron, maintiennent haut l'exigence de perfection de la parole de l'État dont le peuple sait qu'elle lui renvoie son image.

Notre langue française de Jean-Michel Delacomptée, Fayard, 2018. On écouterait avec profit l'émission « Répliques » du 31/3/2018 intitulée « La langue française : état des lieux » au cours de laquelle Alain Finkielkraut recevait Alain Borer (*De quel amour blessée*) et Jean-Michel Delacomptée pour *Notre langue française*.

Invité à *La Grande Librairie* du jeudi 19 avril sur France 5, la discussion fut vive avec Jean-Michel Delacomptée, François Busnel, sur la défensive, ayant peut-être le sentiment de contribuer dans son émission à la promotion de romans sans littérature, formatés pour un public qui ne conçoit la lecture que comme une distraction pour passer un agréable moment...

(Illustrations : photographie ©Lelorgnonmélancolique / Éditions Fayard)

À lire et à offrir

Jean-Michel Delacomptée est un écrivain qui s'avoue « laborieux », avec une modestie qui lui attire d'emblée notre sympathie. Son souci de la langue est indissociable du fait que, « *Sisyphes au petit pied, [il] la possède comme la montagne à gravir en poussant son rocher* » (p. 24). Autrement dit, il en reste préoccupé à tout moment, cherchant le mot juste, d'où la kyrielle d'observations qui s'imposent à lui quant à la baisse du niveau de la littérature française et du français courant, un phénomène qui n'est pas récent mais qui prend des proportions effarantes ces dernières années.

L'auteur cite (entre autres) un exemple éclairant : en 1941, lorsque Vercors écrivit *Le Silence de la mer*, comme en 1947, lorsque Melville l'adapta pour le grand écran, il était naturel de penser que la France était le pays de la littérature, par opposition à l'Allemagne, pays de la musique ; de nos jours, cette opinion n'a plus cours, car « *la France ne se distingue plus du reste du monde par sa production littéraire (ni par son cinéma, ni par ses productions artistiques en général)* » (p. 56-57).

Même si l'on juge cette dernière affirmation outrancière – dans la mesure où la littérature française reste l'une des plus abondamment traduites à travers le monde, tandis que le cinéma français conserve sa seconde place derrière l'américain –, on ne saurait nier la dégradation qu'observe Jean-Michel Delacomptée. Et nous sommes entièrement convaincus par l'explication qu'il en donne, puisée chez Pierre Nora : il s'agit d'un processus de « suicide identitaire » sous l'égide de l'État, celui-ci ayant décidé de



remplacer les « humanités classiques » par des « formes nouvelles d'apprentissage de l'histoire et des lettres » (p. 57-58).

Après avoir retracé brièvement l'histoire de la langue française, pour montrer avec pertinence qu'elle est, depuis toujours, « *une langue écrite à vocation esthétique* », et que l'expression orale ne précède pas, mais suit l'écrit (p. 61), l'auteur examine divers aspects de la production littéraire et de l'expression courante, pour faire nombre d'observations affligeantes. En tant que critique littéraire, je suis particulièrement sensible à ce passage : « *Les médias chassent en meute. Qu'un ouvrage fasse la une, bon ou mauvais, tous accourent. Le panurgisme fait l'événement. Il crée le succès, dont dépend la notoriété, qui décide de la qualité. Ou c'est l'inverse, la notoriété crée le succès, sans égards pour la qualité. Le nom tient lieu de mérite, le "vu à la télé" remplace le génie. Des œuvres banales passent pour des joyaux, des auteurs honorables pour des prodiges* » (p. 65). S'il ne suffit – hélas ! – pas d'un livre pour inverser la tendance, ce n'est jamais inutile de faire ce qu'on peut pour réveiller l'opinion publique.

Je vous recommande donc l'ouvrage de Jean-Michel Delacomptée, à lire et à offrir, en espérant que ce cri d'alarme finira par avoir la résonance qu'il mérite.

Agathe de Lastyns

(Jean-Michel Delacomptée, *Notre langue française*, Fayard, février 2018, 207 p. – 18 €)

Du président de Droit de comprendre (DDC)...

Chers amis,

Je vous adresse la pochette d'un CD qui vient de sortir avec le texte d'une chanson qui prône de chanter en français. Il s'agit d'un groupe suisse (avec aussi des musiciens français) et la chanson s'intitule *Ch'suis pas américain !*

Un petit clin d'œil venant d'un pays où, contrairement à la croyance de nos pseudo-élites, il n'y a pas seulement l'argent qui compte... Écoutez l'extrait sur le site www.lesfilsdufacteur.com. Amicalement, Marc Favre d'Échallens.

Décès de Véronique Rossillon

NDLR : ALF déplore dans le faire-part ci-dessous, publié dans *Le Monde* daté du 28 juillet le décès de sa bienfaitrice Mme Véronique Rossillon et suggère à ceux de ses membres qui seraient disponibles le 13 septembre, d'aller à la réception indiquée, organisée à La Ruche par sa famille, où ils retrouveront le Président et des administrateurs. Un In Memoriam en hommage au couple Philippe et Véronique Rossillon, a été publié sur le site d'ALF au début d'août, et inséré dans notre bulletin n° 65 du 1er septembre.

L'Association *Avenir de la Langue Française (ALF)*, son président-fondateur, l'ambassadeur Albert Salon, les membres du conseil d'administration s'associent au deuil de la famille de Véronique Rossillon, décédée le 24 juillet 2018, à Beynac-et-Cazenac, (24220).

Ils rendent hommage à la générosité sans faille de leur bienfaitrice qui a permis à *ALF* de développer ses activités pour le français et la Francophonie pendant les vingt dernières années.

Ils se souviennent aussi que Philippe Rossillon, son époux, paladin de la Francophonie, a contribué en 1992 à la naissance de l'association, puis l'a présidée avec enthousiasme et conviction de 1993 jusqu'à son décès le 6/9/1997. *ALF* et son conseil d'administration seront présents le jeudi 13 septembre 2018 à 18 h, à la Fondation *La Ruche Geneviève Seydoux*, 2, passage de Dantzig, à Paris 15^e, pour honorer leur mémoire.